

SOUTIEN DIRECT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES 2024 DEMANDE DE SUBVENTION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

- C'est une aide qui s'adresse aux **associations sportives domiciliées dans le Finistère** et calculée sur la base du nombre de leurs adhérents ou licenciés sportifs réguliers.
- L'aide départementale est accordée une fois par an (en fonction du nombre d'adhérents de l'année en cours ou de la dernière saison sportive), et à raison de **5 € par adhérent**.
- Les licences délivrées à titre gratuit, journalières ou saisonnières ne sont pas comptabilisées.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Toute association sportive domiciliée dans le Finistère et affiliée à une fédération reconnue par le Ministère en charge des sports.**

Pour les associations affiliées à plusieurs fédérations, une seule demande par association est possible.

- **Ne sont pas concernés :**

- les associations sportives scolaires affiliées à l'USEP, l'UNSS, et l'UGSEL qui sont déjà financées par un autre dispositif départemental ;
- les clubs sportifs sous régime de société que la loi nous interdit de financer ;
- les comités sportifs départementaux qui perçoivent déjà une aide au fonctionnement basée sur le nombre de licenciés.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- Pour davantage de simplicité et un suivi facilité, le formulaire peut être directement rempli en ligne sur le portail des aides du Conseil départemental : <https://e-demarches.finistere.fr>; téléservice : soutien direct aux associations sportives.
- Si la saisie en ligne du dossier ne peut être effectuée, complétez le verso de ce formulaire, faites-le signer par les Président, trésorier et secrétaire du club, et retournez-le, accompagné du RIB de l'association, **avant le 17 novembre 2023**.
- Dans le cadre de l'instruction de la demande, l'intégralité des données recueillies, dans le formulaire transmis par courrier ou par mail, sera intégrée, par le service instructeur, sur le portail des aides E-démarches du Département
- La notification et le versement de la subvention interviendront dans le courant du 1^{er} trimestre de l'année 2023 sur le compte bancaire de l'association renseigné lors de la demande.

UN PARTENARIAT RENFORCÉ

- L'association s'engage à mentionner la participation du Conseil départemental du Finistère à ses adhérents, et dans tous ses supports de communication et à afficher le soutien du département à l'occasion de ses événements.
- L'association invitera les Conseillers départementaux du canton aux assemblées générales, aux manifestations et aux événements sportifs.

DOSSIER À FOURNIR :

- Le formulaire de demande de subvention au verso dûment renseigné et signé, ou saisi en ligne sur le portail des aides du Conseil départemental
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB) au nom de l'association.

IMPORTANT : La date limite impérative d'envoi est fixée au 17 novembre 2023.

DOSSIER À ENVOYER PAR VOIE POSTALE À L'ADRESSE SUIVANTE :

Conseil départemental du Finistère.
Direction Culture, Patrimoine et sport,
32 boulevard Duplex - 29196 Quimper

OU PAR COURRIEL : subventionsport@finistere.fr
OU EN LIGNE : <https://e-demarches.finistere.fr>

Cadre réservé au service instructeur

Numéro de Tiers :
Numéro de Dossier :

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

EN LIGNE : <https://e-demarches.finistere.fr> Téléservice : « soutien direct aux associations sportives »

Nom de l'association (en toutes lettres) / Sigle :

Adresse du siège social de l'association :

Code postal : Commune :

Téléphone : Adresse du site Internet :

Courriel du club :@.....

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse du siège social) :

Prénom et Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

IDENTIFICATION DES RESPONSABLES DE L'ASSOCIATION

Président ou Présidente :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

Trésorier ou trésorière :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

Secrétaire :

Prénom et Nom : Téléphone :

Courrier électronique :@.....

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET JURIDIQUES

Numéro de SIRET de l'association* :

***Bien vérifier que l'attestation SIRET est actualisée avec l'adresse actuelle du siège de l'association sans quoi le paiement peut être rejeté par le système bancaire.**

RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES À L'INSTRUCTION DU DOSSIER

Discipline(s) sportive(s) :

Fédération d'affiliation :

Nombre total d'adhérents licenciés toutes catégories confondues :

ANNÉE 2023 OU SAISON SPORTIVE 2023/2024

(Ne pas compter les licences gratuites, journalières ou saisonnières)

Si plusieurs disciplines, précisez le détail des adhérents par discipline sportive

--

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Nous soussignés,

- Demandons une subvention au Conseil départemental du Finistère égale à 5€ par adhérent ;
- Déclarons que l'association est en règle au regard de ses obligations sociales et fiscales ;
- Attestons que l'association s'engage à respecter le Contrat Républicain prévu à l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Certifions exactes les informations du présent dossier, en particulier le nombre total d'adhérents licenciés.

Fait le : à :

Président/Présidente : (nom, prénom, signature)	Secrétaire : (nom, prénom, signature)	Trésorier/Trésorière : (nom, prénom, signature)
--	--	--